

Ma condamnation par des juges versaillais est un véritable scandale

écrit par Pierre Cassen | 4 octobre 2018

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Arrêt prononcé publiquement le **TROIS OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT**, par Monsieur AUBAC, conseiller de la **8ème chambre des appels correctionnels**, en présence du ministère public.

Nature de l'arrêt :
Voir dispositif

Sur appel d'un jugement du tribunal correctionnel de VERSAILLES - 8ème chambre section 3, du 25 septembre 2017,

COMPOSITION DE LA COUR

Lors des débats, du délibéré,

Président :	Monsieur SAFAR,
Conseillers :	Monsieur AUBAC, Madame LANÇON,

et au prononcé de l'arrêt : Monsieur AUBAC,

DÉCISION :
Voir dispositif

MINISTÈRE PUBLIC : Monsieur BRISSET-FOUCAULT, substitut général, lors des débats et au prononcé de l'arrêt,

Je viens d'apprendre que la cour d'appel de Versailles avait confirmé ma première condamnation du 6 octobre 2017, suite à une plainte en diffamation du préfet socialiste proche de Manuel Valls, Gilles Clavreul, à l'époque président de la Dilcra. Je suis donc à nouveau, en appel, outre les sanctions du premier procès (2 000 euros d'amende, 1 500 euros de frais de justice à verser à Clavreul s'ajoutant à 1 000 euros de dommages et intérêts), reconnu coupable d'être le directeur de publication de Riposte Laïque. Jugeant sans doute insuffisant le premier verdict, les juges me condamnent en outre à payer, au titre des frais de justice supplémentaires, 3 000 euros de plus au même Clavreul.

<https://ripostelaique.com/relaxe-a-paris-comme-directeur-de-publication-je-suis-condamne-pour-cela-a-versailles.html>

C'est extraordinaire, ces frais de justice à géométrie variable. Ni moi ni d'autres accusés de Riposte Laïque n'avons jamais touché, en cas de relaxe, la moindre indemnisation de la part de ceux qui nous avaient poursuivis. Par contre, dès

que nous sommes condamnés, nous devons indemniser la partie adverse.



Autre scandale dans ce verdict, il est évident que Clavreul, à l'époque président de la Dilcra, n'a pas sorti un centime de sa poche pour se payer un avocat, par ailleurs un des plus cotés (donc des plus chers) de la place de Paris, spécialisé en droit de la presse ; c'est l'association (donc nos impôts) qui l'ont financé.

Certes, si j'étais un respectable humaniste, je me réjouirais que le malheureux préfet socialiste, cofondateur du Printemps républicain, classé préfet hors-cadre, et qui vient de perdre son mentor Manuel Valls parti pour Barcelone, obtienne un lot de consolation avec ma condamnation et les 5 500 euros qui vont lui tomber dans la poche.

<https://ripostelaique.com/gilles-clavreul-se-met-hors-cadre-mais-continuera-a-palper-6200-euros-par-mois.html>

Surtout que je sais que cela lui fait tellement plaisir qu'il s'était vanté, sur les réseaux sociaux, de m'avoir fait condamner la première fois.

<https://ripostelaique.com/reponse-a-clavreul-qui-ose-se-vanter-davoir-fait-condamner-riposte-laique-et-pierre-cassen.html>

Mais il se trouve que je trouve ces sommes exorbitantes pour mes petits moyens. Après avoir travaillé toute ma vie, je touche une retraite de 2 000 euros par mois. Je ne me plains pas, de nombreux salariés, dans la France de Macron, ne touchent pas cette somme. Pour mettre de l'argent de côté, aider parfois mes enfants ou mes petits-enfants, il me faut tout de même un peu de temps. Donc, quand je fais le calcul, je suis condamné à payer une somme de 7 500 euros qui, ajoutée

à mes frais d'avocat et autres dépenses judiciaires, va dépasser les 10 000 euros, auxquels viendront s'ajouter les frais du pourvoi en cassation puisque, bien sûr, nous allons y aller. Au total, une plaisanterie à 15 000 euros ! Un scandale ! 7 mois et demi de retraite, et des années d'économies ! Tout cela à cause d'un préfet qui, bien que n'ayant plus aucune affectation, donc plus aucune fonction, touche 6 200 euros par mois, donc trois fois plus que moi. Autrement dit, Clavreul va toucher un 13^e mois grâce à moi, soit le montant d'une année d'économies, selon mes calculs. Et je rappelle qu'il réclamait la bagatelle de 40 000 euros contre moi et le journal !

<https://ripostelaique.com/gilles-clavreul-se-met-hors-cadre-mais-continuera-a-palper-6200-euros-par-mois.html>

Mais le pire n'est pas là, même si cela m'exaspère de voir l'argent que j'essaie d'économiser aller dans la poche de personnes qui n'en ont aucunement besoin et qui déposent des plaintes uniquement pour briser la liberté d'expression de ceux qui ne pensent pas comme eux. Car il faut tout de même se rappeler les propos que tenait Clavreul quand il était le chef de la Dilcra... Il osait admettre que les lois françaises étaient les plus répressives du monde, mais que cela ne suffisait pas et ne suffirait jamais.

Cette condamnation est un scandale. Je ne pouvais pas perdre ce procès. Un an après ma condamnation (en mon absence, à cause d'un deuil, mais en présence de mon avocat) par le TGI de Versailles, il y a eu beaucoup de faits nouveaux. J'ai été relaxé à trois reprises : deux fois par la 17^e chambre (procès Maxime Lépante et procès Caroline Fourest) et une fois par la cour d'appel qui avait contredit la 17^e chambre (Marcus Graven). Et j'avais déjà été relaxé par la même 17^e chambre en avril 2017. En ces quatre occasions, les juges, s'appuyant sur l'ensemble de mes interrogatoires et sur les réponses que j'avais apportées à leurs nombreuses questions, avaient

reconnu que rien n'indiquait que j'étais le directeur de publication, certains autres attendus constatant qu'un directeur de publication étant légalement désigné pour Riposte Laïque, il n'y avait donc aucune raison de me poursuivre.

Deux autres verdicts parisiens vont suivre, les 10 octobre et 24 octobre, et je suis plutôt optimiste. Le 10, la 17^e chambre devrait rendre son verdict, suite à un procès où le Parquet lui-même, reconnaissant son erreur, s'est retiré de la plainte, à la grande fureur des associations dites antiracistes présentes (CCIF, Licra, LDH). Et j'attends sereinement le verdict de la 17^e chambre, le 24 octobre prochain, suite à une plainte contre moi (et Christine Tasin) de l'association islamiste « Aube du Savoir ».

Je ne pouvais pas perdre ce procès, parce qu'il avait tourné, grâce à la précision de mes réponses et de celles de mon avocat, ainsi qu'à sa plaidoirie, à la déroute de nos adversaires qui avaient vu chacune de leurs attaques et de leurs questions, parfois vicieuses, déjouée avec politesse mais fermeté. D'ailleurs, à l'issue de l'audience, l'avocat de Clavreul, Bigot, paraissait las et résigné, conscient d'avoir été dominé dans l'argumentation. Son seul argument avait été, à l'intention des juges, pour les inciter à ne pas se laisser influencer par Paris, et rien d'autre.

D'autre part, j'avais senti, le jour de ce procès en appel, une incroyable agressivité de la part du procureur de la République, Marc Brisset-Foucault, un homme réellement haineux, à la limite de la grossièreté, que mon avocat, Maître Pichon, avait dû remettre à sa place. Il nous avait insultés, rouge de colère, nous qualifiant d'extrême droite et de racistes, rien de moins. Quant à l'avocat, Christophe Bigot, qui avait osé dire lors du premier procès qu'il fallait faire un exemple avec moi, il avait essayé de nous intimider mais il avait trouvé du répondant en face de lui. Je me rappelle, pour expliquer l'ambiance, que le procureur et l'avocat Bigot

avaient essayé de me faire passer pour un lâche parce que j'étais domicilié chez mon avocate, alors que, toute honte bue, ils ne trouvaient rien à redire au fait que Gilles Clavreul, pourtant bien moins menacé que moi, était domicilié au ministère de l'Intérieur ! Surtout, j'insiste, nous avons largement gagné ce procès aux points, nous avons insisté sur les jurisprudences parisiennes, au nombre de trois, j'avais répondu point par point à toutes les questions, avec beaucoup de précision, et maître Pichon avait fait une magistrale plaidoirie. La partie adverse paraissait résignée, en toute logique, à ce qu'une nouvelle relaxe ponctue ce procès. Nous ne pouvions pas perdre ce procès... si on en restait au niveau du droit. Mais le fait que la décision, qui aurait dû être rendue la semaine dernière, ait été repoussée d'une semaine ne me disait rien qui vaille. À juste titre.

Bien évidemment, nous n'allons pas accepter ce verdict, nous allons aller en cassation, même si cela va occasionner des frais supplémentaires, mais les enjeux sont trop importants pour que nous laissions passer une telle condamnation.

Si, après les jurisprudences parisiennes, la cour d'appel de Versailles m'avait relaxé, cela aurait été un coup d'arrêt définitif à toutes les plaintes qui sont dirigées contre ma personne, avec trois jurisprudences venues de tribunaux différents. À cause de cette scandaleuse condamnation, bien évidemment, cette jurisprudence versaillaise va être utilisée par nos adversaires pour justifier de nouvelles procédures à mon encontre, c'est cousu de fil blanc !

Je sais pertinemment, d'autre part, en écrivant ces quelques lignes, que je devrai retourner à Versailles un jour puisque, dans des circonstances ahurissantes que j'ai décrites, le juge Chloé Delalle m'a mis en examen, il y a quelques jours, toujours comme directeur de publication, suite à trois plaintes du maire communiste de Limay, Éric Roulot.

<https://ripostelaique.com/chronique-dune-mise-en-examen-annonc>

ee-par-le-juge-chloe-delalle.html

Je ne doute pas, par ailleurs, et mes quatre relaxes successives le prouvent, qu'il demeure dans ce pays des magistrats qui ne rendent leurs décisions qu'en fonction du droit et non du contexte politique. Mais à Versailles, je n'ai pas eu de chance, je ne suis pas tombé sur ceux-là...